Métiers interdits : le vœu de la Fédération à l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète 2020

Il y a deux ans, lors de la présentation des résultats de ses Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques (#EGDiabete), la Fédération Française des Diabétiques a fait la promesse d'œuvrer pour une médecine fondée sur l'humanisme. Quinze propositions déclinées en 58 actions concrètes ont découlé de cette promesse et forment désormais le plaidoyer de la Fédération. Parmi ces propositions, l'une d'elle est majeure et cristallise beaucoup d'espoirs dans la communauté de patients : celle de créer un comité interministériel sur la révision des textes règlementaires d'accès à l'emploi.

A l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète 2020, dédiée à la question « Deux ans après les EGDiabete et après une crise sanitaire majeure, sommes-nous en bonne voie pour une médecine fondée sur l'humanisme ? », la Fédération revient sur ce sujet majeur, son combat et l'avancée de la règlementation.

Le combat contre une règlementation discriminante et obsolète

Si cela faisait déjà de nombreuses années que la Fédération se mobilisait pour en finir avec les métiers interdits, en témoigne la publication de son premier livre blanc « Diabète et travail : propositions pour en finir avec les discriminations » en 2012, c'est véritablement depuis le lancement des Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques que le combat s'est accéléré. De nombreux rendez-vous avec les ministères et les parlementaires ont ainsi eu lieu. Ministère de la défense, de l'intérieur, du travail, de la fonction publique, de la santé … autant d'interlocuteurs clés que la Fédération a tenté de sensibiliser à cette problématique cruciale.

Il y a un an, à l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète 2019, la Fédération a également lancé une campagne d'une ampleur inédite pour solliciter une révision de cette règlementation archaïque et plus que jamais discriminante. Alizée, Magali, Yoann et Jean-Marc avaient ainsi pris la parole pour nous raconter leur combat et leur résilience dans cette société encore trop excluante.

En parallèle, les députés Ian Boucard (auteur d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à réviser les textes réglementaires sur l'emploi des personnes diabétiques), et Béatrice Descamps, nous avaient également fait l'honneur d'intervenir à l'occasion de notre colloque institutionnel. En novembre 2019, ce sont aussi les députés Olivier Faure et Michèle de Vaucouleurs qui nous avaient apporté leur soutien en signant la pétition « Diabétiques, stop aux métiers interdits ! ».

Janvier 2020 : une avancée historique

Début 2020, grâce à la mobilisation de tous les patients et grâce au soutien de parlementaires avertis et sensibles à cet enjeu citoyen, une avancée majeure s'est concrétisée. Une proposition de loi de la députée Agnès Firmin Le Bodo a effectivement été adoptée à l'unanimité des voix à l'Assemblée Nationale avec le soutien du Gouvernement. Cette proposition de loi, intitulée « Accès au marché du travail des personnes atteintes de maladies chroniques », prévoit notamment que « nul ne peut être déclaré inapte à l'accès à une formation ou à un emploi ou au maintien dans cette formation ou cet emploi du seul fait qu'il est atteint d'une maladie chronique ». Présente dans l'hémicycle à cette occasion, la Fédération Française des Diabétiques, s'était réjouie d'une telle avancée et saluait un moment historique dans cette marche pour l'égalité.

Un combat pas terminé pour autant

Depuis lors, tout réside dans l'inscription de la proposition de loi à l'Ordre du Jour du Sénat. Navette législative oblige, il appartient désormais aux Sénateurs de débattre du texte. Une autre alternative pourrait être l'auto-saisine du Gouvernement pour réunir de lui-même le Comité interministériel et permettre, non plus une interdiction par principe, mais bien une analyse au cas par cas de la situation de chaque personne.

Il semble que la crise sanitaire ait quelque peu perturbé l'avancée de ces travaux. Depuis plusieurs mois, c'est en effet la gestion de l'urgence qui a largement pris le pas, aussi bien au Gouvernement qu'au Parlement.

Quoi qu'il en soit, la Fédération Française des Diabétiques poursuit sa mobilisation : courriers et rendez-vous avec des Sénateurs (dont en particulier Alain Milon, Catherine Deroche et Hervé Marseille), échanges avec le Défenseur des Droits, ou encore avec le ministère du travail.

Le vœu de la Fédération

Alors, à l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète 2020, la Fédération Française des Diabétiques formule le vœu qu'un peu de lumière soit apportée à toutes les personnes concernées par ces interdictions, et que les mois qui arrivent soient marqués par l'adoption effective de cette proposition de loi.

Vous inscrire au colloque de la Fédération pour la Journée mondiale du diabète, le 10 novembre